

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	1651
Date dépôt	15/12/2020
Date validation	15/12/2020

MASTER EN SCIENCES INFIRMIÈRES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. La santé	DOMAINE D'ÉTUDES	15. Sciences de la santé publique
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. À ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;

Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le master en sciences infirmières permet à l'infirmier responsable de soins généraux de développer ses compétences pour exercer en tant qu'infirmier de pratique avancée. Cet infirmier est un professionnel du secteur de la santé. Sa profession est réglementée par divers textes législatifs. Le grade de master en sciences infirmières donne accès au titre professionnel d'infirmier de pratique avancée (Loi du 22/04/2019 portant modification de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice de professions des soins de santé).

L'infirmier de pratique avancée est un infirmier titulaire d'un master en sciences infirmières qui a acquis un savoir expert, et développé une capacité de prise de décision dans des situations complexes et des compétences cliniques de pratique avancée (pouvant inclure des actes médicaux)¹. Les actes médicaux concernés sont en particulier le diagnostic et la prescription (d'analyses, d'examen, de traitements), en conformité avec les textes légaux réglementant la pratique infirmière avancée. Les caractéristiques de cette pratique avancée sont déterminées par le contexte d'exercice.

La pratique infirmière avancée (Advanced Practice Nursing) met au service de la personne soignée, de la population et des professionnels de santé une gamme étendue de compétences pour améliorer les résultats de santé, en soutien à la pratique infirmière générale ou dans un domaine clinique spécialisé². La compétence centrale de l'infirmier de pratique avancée reste la pratique clinique directe centrée sur la personne soignée et ses proches. L'infirmier de pratique avancée dispense des soins complexes à la personne soignée et partage

son expertise avec les personnes soignées et les professionnels. Il contribue à la politique de soins et à l'innovation, à l'initiation et à la coordination des projets de changement, à l'organisation de la formation et à la mise en œuvre de la recherche scientifique (infirmière)³.

Le champ d'activité de l'infirmier de pratique avancée est défini par l'expertise qu'il a développée dans un domaine de soins spécifique ou dans la réponse aux besoins d'un groupe spécifique de personnes, ainsi que dans la gestion de situations complexes. L'infirmier de pratique avancée adapte la proposition de soins à l'évolution des personnes soignées, du système de soins, de la société.

L'infirmier de pratique avancée agit dans tous les domaines où des situations complexes sont rencontrées et où des compétences supplémentaires sont nécessaires pour dispenser des soins de qualité, éclairés par des données probantes et avec une vision systémique du soin (de la personne, du système de santé). Il gère de manière autonome et holistique des situations de soins complexes nécessitant un jugement clinique expert, en alliant consultations et réalisation d'activités infirmières hautement spécialisées et éventuellement d'activités médicales définies par la législation (diagnostic et prescription).

L'infirmier de pratique avancée exerce cette mission au sein d'un service ou de manière transversale au niveau de l'organisation intra ou extrahospitalière ; il peut également remplir une fonction de liaison avec d'autres établissements/programmes de soins (promotion des soins transmuraux).

Son rôle est dynamique et en constante évolution en réponse aux changements des contextes et besoins de santé des patients et des organisations et systèmes de santé.

L'infirmier de pratique avancée contribue à l'amélioration de la qualité des soins infirmiers et au développement de la discipline infirmière par la création et l'utilisation de nouvelles connaissances et compétences qui vont au-delà de celles exercées par l'infirmier responsable de soins généraux et l'infirmier spécialisé. Notamment, il contribue à l'actualisation continue et à l'étayage de la discipline infirmière grâce à des données probantes (evidence-based nursing), afin de promouvoir la qualité des soins aux patients et à leur entourage et de rendre visibles les effets de ces optimisations. Il intervient dans la coordination des soins, la guidance et le coaching, la collaboration, le leadership, et la prise de décision éthique.

La formation de master en sciences infirmières correspond au niveau 7 du Cadre européen de Certification (CEC). Elle propose un programme de formation visant le développement de compétences diversifiées et adaptées au marché de l'emploi et aux défis du système de santé. Outre le bagage scientifique et les interventions spécifiques aux soins infirmiers, le développement de compétences en sciences humaines prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique et à aborder le développement de leur identité professionnelle, tout en garantissant leur épanouissement personnel. Il les prépare à exercer un leadership politique au sein du système de santé. Cette formation garantit une large base d'aptitudes et un haut niveau de connaissances, elle stimule de manière constante la qualité, la recherche et l'innovation.

¹Delamaire, M. & Lafortune, G. (2010). Les pratiques infirmières avancées : Une description et évaluation des expériences dans 12 pays développés. Éditions OCDE.

²Hamric, A.B., Hanson, C.M., Tracy, M.F. & O'Grady, E.T. (2014). Advanced practice nursing. An integrative approach (5e édition). Saint-Louis, Missouri: Saunders Elsevier.

³Morin, D. et al. (2018). La pratique infirmière avancée. Vers un consensus au sein de la francophonie. Montréal, Québec : Secrétariat des Infirmiers et Infirmières de l'Espace Francophone.

L'infirmier de pratique avancée exerce cette mission au sein d'un service ou de manière transversale au niveau de l'organisation intra ou extrahospitalière ; il peut également remplir une fonction de liaison avec d'autres établissements/programmes de soins (promotion des soins transmuraux).

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Expert clinique

1. Gérer les situations complexes de soins de manière systémique

- » Poser un jugement clinique holistique, dans une perspective infirmière, en se basant sur les résultats de la recherche et en se référant aux collègues de toutes les disciplines liées à la situation de soins et à l'expertise clinique de l'équipe interprofessionnelle
- » Co-construire, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action avec la personne soignée et les partenaires de l'équipe interprofessionnelle
- » Développer l'*empowerment* de la personne dans sa qualité de vie
- » Jouer le rôle de facilitateur et de médiateur pour l'orientation de la personne au sein du système de santé
- » Exercer un rôle de personne-ressource pour les autres professionnels de santé

2. Porter un regard critique sur les pratiques

- » Analyser ses pratiques à la lumière des résultats de la recherche scientifique
- » Analyser les pratiques du système à la lumière des résultats de la recherche scientifique
- » Promouvoir la qualité et la sécurité des soins ainsi que la gestion des risques

Communicateur et collaborateur

3. Coordonner les soins de santé interprofessionnels en vue de la prestation intégrée de services de soins de santé à la personne

- » Mobiliser les partenaires clés, y compris la personne soignée et l'aidant-proche, en valorisant la complémentarité des compétences
- » Proposer les mesures de soutien

4. Collaborer avec les partenaires à la construction d'un plan d'action négocié

- » Co-identifier par le dialogue avec les partenaires un objectif commun sur base des priorités de la personne soignée
- » S'assurer que les priorités de la personne soignée soient respectées tout au long du plan d'action
- » Négocier la contribution et les responsabilités de chacun dans le plan d'action
- » Mobiliser les ressources requises et disponibles afin d'optimiser la santé et les soins en situant les interventions dans une perspective de trajet de soins et de services, dans un souci de continuité

Acteur d'un développement professionnel

5. Assurer une communication interpersonnelle et interprofessionnelle pour garantir la continuité et la qualité des soins

- » Favoriser un climat de confiance et de respect mutuel
- » Promouvoir les outils de communication interprofessionnelle
- » Animer des équipes de partenaires en fonction d'un but commun

6. Promouvoir un environnement de pratique éthique

- » Développer sa connaissance et sa sensibilité aux questions d'éthique clinique et de bioéthique
- » Utiliser des modèles d'aide à la décision éthique
- » Agir comme un modèle de rôle pour la résolution collaborative des problèmes
- » Reconnaître et gérer la souffrance éthique chez soi et chez les autres professionnels
- » Créer un environnement de travail ou de recherche éthique
- » Promouvoir la justice sociale au sein du système de soins de santé

7. Promouvoir le respect des réglementations

- » Diffuser les réglementations et leur actualisation
- » Soutenir la mise en application des réglementations
- » Informer les équipes sur la responsabilité juridique des soignants selon leurs compétences respectives

8. Promouvoir la profession infirmière

- » Démontrer des pratiques cliniques, de leadership, de formation et de recherche exemplaires
- » Participer à l'autorégulation de la profession
- » Contribuer à travers ses activités à rendre la profession attractive et à en donner une image positive aux niveaux micro (patients), méso (organisation de soins) et macro (santé publique)

Promoteur de la santé

9. Élaborer un diagnostic éducatif en concertation avec la personne en situation complexe

- » Mener un entretien éducatif
- » Négocier des objectifs communs avec les personnes concernées
- » Identifier les ressources internes et externes ainsi que les données probantes, en vue d'atteindre les objectifs

10. Conduire un programme éducatif personnalisé

- » Définir, avec les personnes concernées et à partir des objectifs négociés, un programme personnalisé
- » Élaborer et planifier des interventions adaptées aux compétences visées et aux ressources des personnes et du contexte
- » Mettre en œuvre des activités éducatives en partenariat avec la personne
- » Évaluer les apprentissages des personnes concernées
- » Coordonner les interventions éducatives de l'équipe de soins autour d'un projet concerté et structuré

Leader

11. Exercer un leadership clinique en situations complexes

- » Exercer un processus d'influence pour transformer les pratiques de soins
- » Exercer un processus d'influence pour transformer les contextes de soins

12. Exercer un leadership politique

- » Exercer un processus d'influence politique pour contribuer à l'amélioration de l'expérience de santé des personnes.
- » S'impliquer dans des actions politiques visant au développement de la profession infirmière aussi bien dans le milieu professionnel qu'auprès du public
- » Promouvoir la plus-value de la discipline infirmière

Érudit

13. Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique

- » Assurer une fonction de veille et de critique scientifique dans son domaine et à l'interface de plusieurs domaines
- » Développer de façon continue des savoirs hautement spécialisés dans son domaine
- » Contribuer à la formation et au coaching des professionnels infirmiers, des autres professionnels de santé, des étudiants

14. Contribuer au développement de la science infirmière

- » Créer une dynamique locale pour la mise en œuvre de projets de recherche scientifique
- » Accompagner les étudiants et collègues infirmiers dans la réalisation d'un travail de recherche
- » Concevoir, mettre en œuvre et coordonner des projets locaux de recherche scientifique
- » Collaborer à des projets de recherches nationaux et internationaux
- » Communiquer les résultats de ses recherches lors d'événements scientifiques et dans la littérature scientifique